

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2013

Réception par le Prefet : 25/06/2013

Publication : 28/06/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2013-3-12-1

Séance du vendredi 21 juin 2013

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Général,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général, notamment son article L. 3211-1,
- VU le code du travail, notamment ses articles L. 5134-110 et suivants, et R5134-161 et suivants,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,
- VU le décret n° 2012-1207 du 31 octobre 2012 relatif à l'entrée en vigueur de décrets et d'un arrêté,
- VU le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,
- VU le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-12-1 du 5 décembre 2012 relative aux ressources humaines et portant inscription des crédits au Budget Primitif 2013,
- VU l'avis de la Commission thématique de l'Administration Générale et des Ressources Humaines en date du 27 mai 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'ajustement du tableau des effectifs proposé en annexe I, ci-jointe ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents non titulaires, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe II ci-jointe ;
- Approuve la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir au sein du Conseil Général du Haut-Rhin ;
- Autorise la création de 15 emplois d'avenir, à temps complet, pour l'ensemble des services départementaux ;

- Autorise le Président du Conseil Général à procéder à la demande d'aide relative à l'emploi d'avenir octroyée par l'Etat et à la percevoir ;
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir et à verser leurs salaires.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ANNEXE I

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS	
FILIERE ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> - 1 emploi de directeur - 2 emplois d'attaché principal - 1 emploi d'attaché - 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe - 2 emplois de rédacteur - 7 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - 5 emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe - 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 17 h. 30, soit 17,50/35^{ème} - 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 17 h. 30, soit 17,50/35^{ème} - 2 emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 17 h. 30, soit 17,50/35^{ème} - 3 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 17 h. 30, soit 17,50/35^{ème}
FILIERE TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - 1 emploi d'ingénieur en chef de classe normale - 2 emplois d'ingénieur - 6 emplois de technicien principal de 1^{ère} classe - 6 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe - 6 emplois de technicien - 4 emplois d'agent de maîtrise principal - 2 emplois d'agent de maîtrise - 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement - 6 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement - 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - 8 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
FILIERE SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - 1 emploi de conseiller socio-éducatif - 5 emplois d'assistant socio-éducatif
FILIERE MEDICO-SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - 1 emploi de médecin de 1^{ère} classe, à temps incomplet, à raison de 5 h. 30 hebdomadaire, soit 5,5/35^{ème} - 5 emplois d'infirmier en soins généraux hors classe - 5 emplois d'infirmier en soins généraux de classe supérieure - 4 emplois d'infirmier en soins généraux de classe normale - 4 emplois d'infirmier de classe supérieure - 4 emplois d'infirmier de classe normale

ANNEXE II

DENOMINATION DE LA FONCTION	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU DE REMUNERATION INDICIAIRE SUR LA BASE DE L'EMPLOI OUVERT
<p>1 CHEF DE SERVICE POUR LA CITE DE L'ENFANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encadrer et soutenir le personnel éducatif et social de l'établissement dans leurs actions quotidiennes ; ✓ Impulser, coordonner, contrôler et évaluer les actions éducatives et pédagogiques des travailleurs sociaux en cohérence avec le projet d'établissement ; ✓ Garantir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets personnalisés et des projets pour l'enfant des mineurs accueillis ; ✓ En étroite collaboration avec le psychologue, conduire les réunions éducatives, favoriser et soutenir la réflexion des équipes ; ✓ Participer à l'organisation et à la conduite des différentes réunions ; ✓ Organiser les relations avec les différents partenaires et les familles des enfants accueillis ; ✓ Elaborer les tableaux de service ; ✓ Participer à l'élaboration et à la gestion des budgets éducatifs ; ✓ Participer à l'élaboration annuelle du rapport d'activité. 	<p>Master</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du grade d'attaché territorial à attaché principal territorial (entre IB : 379 et IB : 966) ou conseiller socio-éducatif (entre IB : 461 et IB : 660)</p>
<p>1 ADJOINT AU CHEF DE SERVICE POUR LE SERVICE DE LA TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Superviser d'un point de vue technique l'équipe des tarificateurs composée de 9 agents ; ✓ Assister les tarificateurs lors des rendez-vous avec les directeurs d'établissements ; ✓ Garantir la mise en œuvre d'une politique tarifaire conciliant la réponse aux besoins sociaux et les possibilités financières du Département ; ✓ Définir, mettre en place et suivre des outils de pilotage (indicateurs médico-sociaux et économiques des établissements et services) ; ✓ Réaliser ou conduire des études et analyses financières et juridiques notamment en cas de difficultés de gestion d'un établissement ; ✓ Contrôler l'activité des établissements et services. 	<p>Master</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du grade d'attaché territorial à attaché principal territorial (entre IB : 379 et IB : 966)</p>

DENOMINATION DE LA FONCTION	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU DE REMUNERATION INDICIAIRE SUR LA BASE DE L'EMPLOI OUVERT
<p>1 CHARGE DE PRODUCTION SPECIALISTE RESEAUX ET TELECOMS POUR LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - SERVICE DE GESTION DE LA PRODUCTION INFORMATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyser l'infrastructure, diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements avec le soutien des expertises extérieures (Support fournisseur et éditeur) ; ✓ Participer à la politique de sécurité et à sa mise en œuvre. ✓ Effectuer une veille technologique ; ✓ Participer à la réflexion et être conseil technique sur les projets informatiques des services en collaboration avec les différents acteurs de la D.S.I. ; ✓ Effectuer le transfert de compétences et l'assistance technique des procédures aux équipes d'exploitation et participer éventuellement à leur formation ; ✓ Etre force de proposition pour améliorer les processus gérés ; ✓ Veiller au bon fonctionnement de certains équipements informatiques et en assurer la maintenance ; ✓ Mettre en place et contrôler des procédures de sécurité au niveau des réseaux ; ✓ Mettre en œuvre, gérer et optimiser les réseaux de communication internes et externes de la collectivité avec une parfaite connaissance du paramétrage des commutateurs ; ✓ Assurer ponctuellement une mission de chef de projet pour les évolutions des systèmes de production. 	<p>Master</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du grade d'ingénieur territorial (entre IB : 379 et IB : 750)</p>
<p>1 EXPERT SUPPORT METHODE ET OUTILS POUR LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - SERVICE ETUDES ET REALISATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au bon fonctionnement des environnements de test et de formation sur la partie technique ; ✓ Assurer le suivi des versements en production en lien avec le service Gestion de la Production Informatique ; ✓ Rédiger des fiches d'architecture technique et d'exploitation des applications (activité quotidienne d'exploitation, procédure d'arrêt et de redémarrage avec leurs implications) ; ✓ Participer ponctuellement à des missions de chef de projet (définition des contours du projet et organisation de ce dernier). 	<p>Master</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du grade d'ingénieur territorial (entre IB : 379 et IB : 750)</p>

DENOMINATION DE LA FONCTION	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU DE REMUNERATION INDICIAIRE SUR LA BASE DE L'EMPLOI OUVERT
<p>1 CHEF DE PROJET INFORMATIQUE POUR LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etre force de proposition auprès des services en élaborant avec eux les contours du projet ; ✓ Réaliser les études préalables et les cahiers des charges (en analysant et en estimant la charge de travail, les moyens et le budget nécessaires à la réalisation du projet) et contrôler les points de réglementations (CNIL, etc) ; ✓ Concevoir le projet en veillant au respect des différentes étapes (planifier, organiser et contrôler l'avancement, en relation avec la direction, les services utilisateurs et les entreprises prestataires et participer au comité de pilotage) ; ✓ Organiser la formation des utilisateurs voire la communication du projet ; ✓ Organiser la maintenance et apporter une assistance au chef de projet fonctionnel (rédaction de procédures, paramétrages, etc) ; ✓ Intervenir le cas échéant en qualité de consultant « organisation et méthode » auprès des services de la Collectivité. 	<p>Master</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du grade de l'ingénieur territorial (entre IB : 379 et IB : 750)</p>
<p>1 MEDECIN POUR LA CITE DE L'ENFANCE A TEMPS INCOMPLET POUR 5H30 HEBDOMADAIRE (5,5/35sm)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surveiller la santé et réaliser le suivi médical au quotidien des enfants et adolescents accueillis à la Cité de l'Enfance ; ✓ Surveiller l'hygiène de vie et l'alimentation des enfants et adolescents accueillis dans l'établissement ; ✓ Assurer la concertation et la coordination avec les praticiens consultants spécialistes et les services hospitaliers, notamment le service psychiatrie infanto-juvénile ; ✓ Encadrer techniquement l'auxiliaire de soins. 	<p>Diplôme de docteur en médecine</p>	<p>Référence au niveau de rémunération du grade de médecin territorial de 2^{ème} classe à médecin territorial de 1^{ère} classe (entre IB : 429 et IB : 1015)</p> <p>A rapporter à la durée hebdomadaire de travail</p>

DENOMINATION DE LA FONCTION	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU DE REMUNERATION INDICIAIRE SUR LA BASE DE L'EMPLOI OUVERT
1 INSPECTEUR A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir l'élaboration d'un projet individualisé pour chaque mineur, son déploiement et son évaluation périodique en vue d'assurer sa protection et de créer les conditions d'une décision éclairée à l'échéance de la mesure ; ✓ Mettre en œuvre les mesures administratives d'aide à domicile, d'accueil de mineurs ; ✓ Intervenir en décideur final des dispositifs opérationnels élaborés par le Pôle Accueil Familial, le Pôle Etablissements et le Pôle Assfa Formations ; ✓ Dans le cadre du pilotage du réseau partenarial mobilisé sur les situations, animer des réunions de travail en insufflant l'esprit d'initiative, de responsabilité, de solidarité et d'évaluation ; ✓ Représenter le service aux audiences et synthèses ainsi qu'en certaines occasions aux manifestations organisées par les partenaires extérieurs ; ✓ Veiller au respect et à l'application des outils validés par la Direction du Service ; ✓ Participer à des groupes de travail internes au service ou partenariaux pour contribuer à la définition de dispositifs efficaces de Protection de l'Enfance dans le département. 	Bac + 3	Référence au niveau de rémunération du grade de conseiller socio-éducatif (entre IB : 461 et IB : 660)

NB : Aux rémunérations découlant des indices indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter l'indemnité de difficulté administrative, les primes versées au titre du régime indemnitaire mis en place par la délibération n° 2004/1-503/1 modifiée du Conseil Général du 5 décembre 2003 ainsi que la prime annuelle et le cas échéant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement. Le niveau de rémunération retenu sera fonction de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat retenu.